



**Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
(S.M.A.V.A.A.)**

**2 route de Quincy
18120 LURY SUR ARNON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 09 avril 2024

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures, à la Grange de Chambord de Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Présent(e)s avec voix délibérative :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Érick AUDEBERT, Mme. Nicole SAUGET, M. Bernard BAUCHER, M. Charles BABLIN, M. Alain BARDEY, M. Romain GASSIPARD, M. Jacques PALLAS, Mme. Chantal CREPAT, M. Éric TOUPET, M. Jean Jacques ONFRAY, M. Jean-Paul DAVID, M. Dominique LEVEQUE

Excusés: Mme. Emilie COMPAIN, Mme Sabine MOREVE, M. Olivier PERREAU, M. Jany GIBERT, Mme. Céline MILLERIOUX

Absents: M. Damien PRELY, M. Rémy POINTEREAU, M. François LEGNIER, Mme. Anne Elisabeth LE FELIC

Pouvoirs: Mme. Emilie COMPAIN donne pouvoir à M. Jacques PALLAS, et M. Olivier PERREAU donne pouvoir à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Présentes sans voix délibérative: Mmes Angélique BELLAIR et Inès MEKLATI

Secrétaire de séance : Chantal CREPAT

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 13

Nombre de votants : 15

Date de convocation : 21 Mars 2024

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57,

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2023, par le Trésorier,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes de l'année figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancé. Qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer.

Considérant que les opérations sont exactes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budget annexe,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical **approuve**, à l'unanimité, le compte de gestion 2023, et **autorise** le Président à signer le compte de gestion 2023,

Ainsi Fait et délibéré à LURY-SUR-ARNON le 09/04/2024

Le Président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN



La Secrétaire de séance, Chantal CREPAT

